

BROUSSE

BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2020

Le mot du Maire

« Que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ? » disait le lièvre de La Fontaine. À défaut d'efficacité thérapeutique, les confinements auront au moins eu le mérite de nous faire redécouvrir un silence propice à la réflexion ! La crise sanitaire sans précédent à laquelle nous sommes confrontés depuis près d'un an, s'enlise aujourd'hui dans un trouble indescriptible. Traitée prioritairement sur un plan politique, faute d'un consensus scientifique fort, elle a plongé le pays dans une ambiance anxiogène, aggravant des tensions populaires déjà bien présentes, tel le mouvement des « Gilets Jaunes », même si elle semble les avoir mises « en veille » ! Les derniers attentats terroristes étant venus rajouter l'horreur à l'incertitude, notre société s'enfonce dans un dangereux chaos, déboussolée par l'impression d'un gouvernement qui « navigue à vue » et un Parlement devenu simple « chambre d'enregistrement » ! C'est dans ce contexte qu'ont été organisées, en mars, les élections municipales. Fort heureusement, vous nous avez donné quitus pour notre gestion, en nous renouvelant votre confiance pour six ans, dès le premier tour. La gestion communale n'a donc pas connu de temps mort. Par contre, la nécessité d'un deuxième tour différé fin juin, pour certaines communes, a retardé d'autant la mise en place de l'exécutif de la Communauté de Communes. A tel point que de nombreux dossiers restent à régler, tels que la révision du PLUI, par exemple. Malgré tout, le Conseil municipal, fort de votre adhésion, continue de s'investir pour que notre commune traverse cette période éprouvante dans les meilleures conditions. Aidés sans relâche par le CCAS et des bénévoles, nous avons tout mis en œuvre pour que les plus fragiles souffrent le moins possible de la crise, et trouvent en permanence une écoute autant qu'un soutien matériel. Merci ! Les grands « chantiers » envisagés pendant le précédent mandat continuent leur avancée, même si les circonstances entraînent parfois un peu de retard ! Parmi ceux-ci, notamment, le programme de voirie suit son cours et la réhabilitation des Lilas se concrétise de jour en jour. L'école au sein du RPI, a réussi à conserver ses effectifs et nous poursuivons nos efforts pour pérenniser et améliorer son fonctionnement (cantine, transports...).



Fidèles à nos engagements, nous mettons un point d'honneur à « décrocher » un maximum de subventions pour réaliser ces projets. Le reste à charge continue à être autofinancé, malgré la baisse constante des moyens.

Malheureusement, l'année 2020, déjà privée de sa fête patronale, se terminera dans la morosité, toutes les manifestations locales (cérémonie du 11 novembre, repas des anciens...) devant être annulées suite aux contraintes sanitaires. Pour autant, notre commune ayant été assez peu impactée par l'épidémie, ces contraintes restent toutes

relatives, alors qu'on redoute une hécatombe sociale chez les commerçants, les précaires ... déjà bien vulnérables dans ce monde où tout est sacrifié au nom de « l'argent-roi » !

Permettez-moi, malgré toutes ces incertitudes de vous souhaiter, en mon nom comme en celui du Conseil, un avenir qui s'éclaire à nouveau !

Message des membres du Conseil municipal

Nous souhaitons unanimement vous adresser nos plus sincères remerciements à vous tous, qui nous avez affirmé votre soutien et qui avez témoigné de votre solidarité, de différentes manières et à de multiples reprises, lors de la fin du mandat dernier et pour nos débuts difficiles. Mais les crises, toutes les crises, rendent plus forts ceux qui décident de résister et n'ont pas eu raison de notre motivation. Nous espérons être dignes de votre confiance. Merci.

Constitution du 24 juin 1793

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Article 35 :

Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Sébastien Dugnas

PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL



1 - Jonathan FAURIAT ; 2 - Alexis FONTENETTE ; 3 - Philippe GUILLY ; 4 - Marilyn ECHALIER, 1ère adjointe ;
5 - Roseline GRAZON, 3ème adjointe ; 6 - Christian BONNET ; 7 - Marie-France CAVATZ ;
8 - Sandrine RODRIGUEZ, 9 - Sébastien DUGNAS, Maire ; 10 - Bernard VAISSE ;
11 - Gilles FOUGERE, 2ème adjoint.

COMMISSIONS EXTERIEURES

Délégués EPF-Smaf Auvergne

Jonathan FAURIAT, Alexis FONTENETTE

Délégué au Parc Naturel Régional Livradois Forez

Christian BONNET

Délégués au Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable du Bas Livradois

Sébastien DUGNAS, Jonathan FAURIAT

Délégués Secteur Intercommunal d'Energie

d'Ambert : Alexis FONTENETTE, Bernard VAISSE

Délégués Syndicat Intercommunal pour la gestion

du RPI : Marilyn ECHALIER , Sandrine
RODRIGUEZ, Gilles FOUGERE, Sébastien DUGNAS

Déléguées du Syndicat Intercommunal du secteur
du Collège de Saint-Dier d'Auvergne : Marie-France
CAVATZ, Roseline GRAZON

Correspondante défense : Marie-France CAVATZ

COMMISSIONS COMMUNALES

**Commission animation, communication, culture et
tourisme** : Roseline GRAZON, Sandrine
RODRIGUEZ, Alexis FONTENETTE, Bernard
VAISSE, Marilyn ECHALIER

**Commission travaux, bâtiment patrimoine, voirie et
assainissement** : Jonathan FAURIAT, Gilles
FOUGERE, Philippe GUILLY, Bernard VAISSE

Commission Ecole et Transport : Marilyn
ECHALIER, Roseline GRAZON

Commission Multiple Rural : Christian BONNET,
Gilles FOUGERE, Bernard VAISSE, Jonathan
FAURIAT

Commission appel d'offre : Jonathan FAURIAT,
Alexis FONTENETTE, Christian BONNET, Gilles
FOUGERE, Philippe GUILLY, Bernard VAISSE ●

SOMMAIRE

p 3 - Informations pratiques et état civil

p 4 - Manifestations et vie locale

p 9 - Conseil municipal

p 12 - Vie communale

p 16 - Bon à savoir

p 18 - Nos associations

INFORMATIONS PRATIQUES

Municipalité

Permanence du Maire

M. Sébastien DUGNAS reçoit le vendredi de 16h à 18h sur rendez-vous.

Permanences des adjoints

Marilyn ECHALIER, Gilles FOUGERE et Roseline GRAZON sont présents en mairie :
Mardi de 15h à 18h
Vendredi de 9h à 11h30.

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Mardi : de 15h à 18h

Vendredi : de 9h à 11h30 et de 16h à 18h

Tél : 04 73 72 23 79 Fax : 04 73 72 33 53

Mail : brousse-mairie@wanadoo.fr

Site internet : www.brousse63.fr

Bibliothèque

Ouverte le mardi de 17h30 à 18h30.

bibliotheque.brousse@orange.fr



ON EST FOUTUS !...

SOS Guêpes Frelons Abeilles 63
Destruction et enlèvement nids de guêpes et frelons
Récupération d'essaim d'abeilles

Location / vente de matériels
Conseils personnalisés - devis gratuits
Intervention rapide 24 à 48H maxi

PERRON Loïc - chemin des ruchers - 63490 SAUXILLANGES
Tél : 06 88 54 91 85 ou 07 69 23 32 30
Mail : sosgfa@gmail.com

Portage des repas à domicile

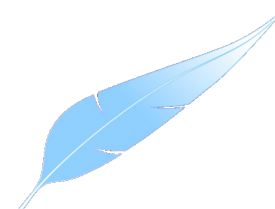
La maison de retraite de Cunlhat organise le portage de repas à domicile pour les personnes de plus 60 ans ou en état de dépendance permanente ou temporaire. Les communes participent financièrement à ce service. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'EHPAD Mille sourires au 04 73 72 70 00

ÉTAT CIVIL

Décès et inhumations

SANZ Daniel, le 1er janvier à Brousse (Montboissier)
TRESSEL Martine épouse MASSACRIER, le 2 janvier à Issoire
COLLY veuve RENARD Jeanne, le 1er février à Issoire
FORESTIER veuve POUMARAT Jeanne Germaine, le 11 avril à Cunlhat
TUAIRE veuve FAYE Lucette, le 21 juin à Brousse (Les Bongats)

MARTIN Marc, le 30 juin à Saint-Jean-des-Ollières
GERARD Agnès, le 7 septembre à Chastreix
DUVERT Lucien, le 11 novembre à Brousse (Fougères)
COUPAT André, le 22 novembre au Puy-en-Velay



Cérémonies de l'année

Vœux et galette 2020

Le dimanche 19 janvier 2020, à la salle communale, monsieur le Maire adressait ses vœux de bonheur et santé aux nombreux habitants venus pour cette occasion. Puis comme de coutume, Sébastien Dugnas a fait une rétrospective des événements liés à l'activité communale durant l'année écoulée. Le chantier le plus important a été consacré à la réfection de la voirie près de la fontaine à Montboissier ainsi qu'à Brousse le long de la cour de l'école avec un prolongement de la bordure du trottoir. Une couche d'enrobé a également été déposée sur quelques chemins. Le bâtiment communal a été rénové sur sa façade nord par un crépi laissant les pierres

apparentes. Pour 2020 un gros chantier est prévu concernant la réfection de plusieurs chemins ; un autre projet se prépare comme la rénovation de l'électricité et des travaux de maçonnerie à l'intérieur de l'église de Brousse. Entre projets et réalisations, la municipalité sait qu'elle doit compter avec les incertitudes qui planent sur l'octroi des subventions. Avant de prendre place pour déguster la galette offerte à cette occasion, monsieur le Maire n'a pas manqué de remercier l'équipe municipale, les personnels communaux, les diverses associations et divers habitants pour leur engagement en faveur de l'intérêt commun et le maintien de notre cadre de vie. ●

8 mai 2020

Le 8 mai 2020 marquait cette année le 75^{ème} anniversaire de la victoire alliée sur l'Allemagne. Mais compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire, la cérémonie s'est déroulée dans notre commune avec un nombre restreint de participants. Seuls, monsieur le Maire, les portedrapeaux (pompiers, anciens combattants, agent communal) et quelques membres du conseil se sont retrouvés devant le monument aux morts. La courte manifestation s'est résumée par la lecture du discours communiqué par le Président de la République, le dépôt de gerbes et la minute de silence. Malgré ces circonstances particulières, la commune désirait rendre hommage aux combattants et victimes de ce conflit mondial. ●



11 novembre 2020



Commémoration du 11 novembre également en comité restreint

Le Centre Communal d'Action Sociale

Nouveau Conseil d'Administration :

Membres du conseil - Président : Sébastien DUGNAS, Vice présidente : Sandrine RODRIGUEZ, Alexis FONTENETTE, Philippe GUILLY, Marie-France CAVATZ. Membres de la société civile : Catherine CARDENAS, Arlette LELIEVRE, Hélène BERNARD, Myriam LECONTE.

Un grand merci et de cordiales salutations sont adressés à tous ceux qui nous ont précédés à ces responsabilités, pour leur dévouement et leur bienveillance dès que nécessaire. À notre tour de relever les manches, maintenant ! Un grand merci également à tous les administrés qui, pendant le confinement, se sont portés volontaires pour participer aux distributions, aux visites à domicile, ou à la confection de masques offerts ensuite aux plus vulnérables aux côtés du CCAS (remerciements à Mme Sabia et Mme Dervin).

Retour sur l'année écoulée :

Quelques jours avant Noël, le 15 décembre 2019, 46 repas ont été servis à l'occasion du traditionnel déjeuner offert aux aînés de la commune. Après un mot d'accueil, monsieur le Maire a remercié toutes les personnes qui ont accepté de partager ce moment convivial, ainsi que les membres du CCAS qui se sont investis pour préparer cette journée. Comme à l'habitude, des colis de Noël ont été offerts à ceux qui le préféraient ou qui ne pouvaient se



Les colis de Noël 2020 distribués à nos aînés

Missions du Centre Communal d'Action Sociale :

Le CCAS a vocation d'apporter son aide aux personnes vulnérables, à toute personne qui manifeste le besoin d'un soutien urgent, à organiser un repas de fin d'année et à distribuer un colis de Noël aux aînés bénéficiaires, à mettre en œuvre une veille et à tenir un registre de personnes vulnérables et handicapées, âgées et isolées à domicile, à organiser des visites préventives ou proposer son assistance à la population dans le cadre du déclenchement du plan canicule, à organiser la livraison de courses ou de masques en période de crise sanitaire.

rendre au repas. Toujours impliquée dans la vie de l'association les Genêts d'Or, Mme Chanal reçut un bouquet de fleurs. Pour n'oublier personne, quelques membres du CCAS ont rendu visite aux personnes séjournant en maison de retraite et leur ont offert un sac de gourmandises. Le repas concocté par le traiteur habituel, Alliance des Sens, a su une nouvelle fois éveiller nos papilles. L'après-midi s'est poursuivi dans la gaieté sur des airs d'accordéon interprétés par Mme TEYSSIER Catherine. Tout le monde a émis le souhait que cet évènement perdure dans notre village.

2020 restera marquée dans les annales comme une année plus qu'inédite. La crise sanitaire liée au virus du COVID nous impose, par mesure de précaution, de remettre à l'an prochain, nous l'espérons, le traditionnel repas festif .../...

Le Centre Communal d'Action Sociale (suite)

.../... des aînés. Néanmoins, un colis gourmand est distribué avec grand plaisir, en cette fin d'année. Nous espérons que sa composition vous réjouira, comme en 2019 pour ceux qui n'étaient pas inscrits au repas commun.

Par ailleurs, malgré la situation incertaine, le CCAS a pu reconduire l'activité physique adaptée, ludique et diversifiée, proposée aux seniors (+55 ans), dès septembre (avec un reste à charge de 1,50 euros la séance). Entre les 2 confinements, les seniors ont été au rendez-vous, chaque vendredi de 14h à 15h, aux Lilas avec Véronique, l'animatrice de l'association Sport et santé pour tous 63 (contact : 06 75 26 42 69), avec une nouveauté cette année. Après une pause conviviale, une autre manière de s'exprimer, de partager, de maintenir sa motricité fine ou encore de rompre avec le quotidien ou la solitude est proposée : de 15h30 à 17h, se déroule un atelier ludique « qui fait du bien », autour de l'expression artistique et créative (2 euros par séance reste à charge, matériel fourni). Soutenus par le CLIC et la Conférence des Financeurs, ces après-midis récréatives du CCAS sont « à la carte », et l'on peut participer à l'une ou l'autre des activités ou encore les deux (reste à charge total de 3 euros), avec une inscription sur place le jour même. Hors période de confinement : Inutile d'être sportif ou artiste dans l'âme, c'est ouvert à tous, sans complexe. N'hésitez pas à venir et pousser la porte, à y inviter un(e) ami(e), y compris des communes alentours, c'est possible ! Pensez

au covoiturage entre vous si nécessaire et sachez que l'animatrice se propose aussi de passer vous chercher si vous n'avez pas les moyens de vous déplacer. La mise en œuvre du protocole sanitaire est assurée pour votre sécurité.

Le CCAS a vu également émerger de nouveaux besoins des personnes dites vulnérables face à la crise sanitaire, mais aussi pour répondre aux obligations annuelles de remise à jour des fichiers en mairie établis dans le cadre du plan canicule, le CCAS vous soumet un formulaire ci-joint. Celui-ci permettra aux intéressés de s'inscrire sur un registre et de faire connaître sa propre vulnérabilité, ou à un proche bienveillant de signaler celle d'une personne. A ce sujet, il est rappelé qu'il s'agit de documents administratifs de travail, internes et confidentiels, dont l'usage est strictement réservé à quelques personnes tenues à la réserve dans le cadre de leur mandat, ou au secret dans leur profession. Ces registres nominatifs existent par souci d'efficacité exclusivement, quand il faut agir dans l'urgence. Toute autre utilisation inappropriée est proscrite.

Des projets :

D'autres pistes sont « creusées » autour du problème du démarchage et de la vente abusive, de l'initiation pour tous au numérique et à l'informatique...N'hésitez pas à faire part de vos besoins, ou idées pour nos aînés mais aussi pour les plus jeunes ! Le CCAS en étudiera la faisabilité. ●

L'école

Le printemps 2020, sous le signe du 1er confinement du 17 mars au 11 mai 2020, a contraint les élèves de l'école de Brousse, comme tous les écoliers de France, à suivre les cours à distance via internet. Devant cette situation nouvelle, et grâce à la réactivité des professeurs des écoles du regroupement pédagogique pour Brousse, Saint-Jean-des-Ollières, Sugères, cette mission a été réalisée avec succès. Les enfants se sont bien impliqués et ils ont été très appliqués en réalisant leurs travaux et leurs échanges habituels avec les nouveaux outils technologiques. Les retrouvailles en mai et juin avec leurs maîtresses respectives leur ont permis de finir leur cycle scolaire avec brio. Durant les sept semaines de confinement, les intervenants des

ateliers périscolaires ont su eux aussi rebondir en offrant un peu d'évasion aux enfants. Via internet, ils transmettaient des supports d'activité adaptés à réaliser à la maison. L'école de Brousse, composée de deux classes équipées de matériel multimédia, accueille les CE2/ CM1 et CM2.

C'est avec la coopération du service technique communal et des institutrices que le plan sanitaire strict, et l'application des gestes barrières ont pu être mis en place, permettant ainsi aux 42 élèves de faire leur rentrée 2020/2021 à l'école de Brousse, le 1er septembre 2020. Dès le début de l'année scolaire, les élèves ont suivi un cycle de cours de natation complet, sur le site de la piscine d'Ambert. .../...

L'école (suite)

Avec le soutien financier du SIVU, les enfants de l'école de Brousse ont bénéficié de l'apprentissage de la natation par l'intervention d'un maître-nageur supplémentaire. Tous les enfants profitent du service de restauration scolaire les midis, ainsi que des ateliers

périscolaires proposés les vendredis après-midi. Cette année, les enfants vont découvrir pendant ces ateliers : le cuir, la randonnée-orientation, la langue des signes française, l'art plastique, les maquettes, le dessin. ●

SIVU du Regroupement Pédagogique intercommunal (RPI)

Le Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique des communes de Brousse, Saint-Jean-des-Ollières, Sugères est créé depuis avril 2005.

Pour cette mission, le syndicat est soutenu par la participation de huit conseillers municipaux émanant de chacune des communes et de la secrétaire du syndicat.

Chaque commune finance le syndicat proportionnellement au nombre de ses enfants scolarisés afin de garantir le bon fonctionnement de nos écoles.

Son objectif est d'harmoniser et corrélérer les trois sites scolaires :

- dans la gestion des dépenses et recettes de fonctionnement du RPI, comme les fournitures scolaires, l'entrée et le transport pour la piscine et les leçons de natation, la maintenance du matériel multi média de chaque école, la participation financière aux voyages et sorties scolaires...

- dans la prise en charge de l'organisation des ateliers périscolaires, en proposant des activités de qualité gratuites à tous les enfants du RPI encadrés par des intervenants qualifiés. Cette année les enfants inscrits aux ateliers périscolaires pourront profiter de 6 périodes d'activités composées de 5 à 6 séances chacune. Les ateliers périscolaires des écoles de Brousse, Saint-Jean-des-Ollières et Sugères offrent aux enfants la découverte d'atelier sur le thème du cuir, de l'art plastique, de la nature et de l'orientation, de la langue des signes française, de la réalisation de maquette, de dessin et d'expression, de yoga, de sport et santé, de la découverte des équidés et de musique.

- dans un travail de proximité et d'action au plus proche du territoire, les circuits scolaires sont organisés en amont et font l'objet d'une proposition au service transport de la Région.

- dans la mutualisation de moyens comme certains mobiliers, les manuels scolaires ou encore du matériel pédagogique.

Les écoles, chacune composées de deux classes, accueillent cette année 2020/2021 :

- 42 élèves sur l'école de Brousse, avec les niveaux de CE2/CM1 et CM2.

- 35 élèves à l'école de Saint-Jean-des-Ollières, avec les niveaux de TPS/PS/GS et CE1/CE2.

- 38 élèves à l'école de Sugères, avec les niveaux de TPS/PS/MS et CP.

Il est important que cet effectif continue de croître afin de pérenniser la vie et le fonctionnement de nos trois écoles.

En 2016, un collectif de parents sollicitait le SIVU en vue d'une réflexion sur la création d'une cuisine centrale pour la restauration scolaire des enfants du Regroupement. L'idée a fait son chemin et les circonstances sont maintenant propices.

La commune de Brousse est déjà bien engagée dans ce projet avec un outil « cuisine centrale » qui sera opérationnel courant 2021. Dès lors, une mutualisation à l'échelle du SIVU s'organise et devient un projet collectif et commun : à terme les enfants bénéficieront de repas cuisinés sur place et élaborés avec des produits bio et/ou locaux. ●

La bibliothèque

À nos lecteurs et futurs lecteurs,

Comme chacun le sait le monde entier a été bouleversé par le virus et les bibliothèques n'y ont pas échappé.

En raison d'un protocole sanitaire strict, nos bibliothécaires du réseau n'ont malheureusement pas pu délivrer de livres à leurs lecteurs durant la première période de confinement (ce qui aurait fait une distraction de plus).

Après une grande période de fermeture et la mise en place des nouvelles conditions de sécurité sanitaire contre la "COVID19", nous avons été autorisés à rouvrir nos portes en juin.

L'ensemble des bibliothèques du réseau ainsi que la notre sont accessibles avec un certain protocole commun et adapté à chacun selon les locaux et leurs localisations,

À Brousse : l'accès dans la pièce est limité à 2 personnes, les livres rendus sont mis en quatorzaine et un point désinfection a également été mis place. Tout a été fait pour accueillir nos lecteurs dans la plus grande sécurité.

Vous devez venir masqués mais vous pouvez venir rassurés !

Cette année 2020, notre bibliothèque a bénéficié d'un petit rafraîchissement : tri de livres, réaménagement et décorations indicatives.

Les bénévoles de la bibliothèque de Brousse sont heureux de vous recevoir tous les mardis de 17 h30 à 18 h30 pour emprunter ou réserver des livres, des CD, faire une recherche sur internet ou tout simplement discuter un instant. Pour les tous petits, jeunes, ados, étudiants et adultes un grand choix de livres vous est proposé.

Si vous ne trouvez pas votre bonheur, nous le rechercherons sur le site des bibliothèques du réseau ainsi que sur le site de la bibliothèque départementale. Nous pourrons ainsi le réserver pour qu'il nous parvienne à Brousse dans un délai raisonnable.

Si l'horaire ne vous convient pas, pour un prêt urgent, il suffit de téléphoner au secrétariat de mairie et nous trouverons une solution.

Si la situation sanitaire nous le permet, pour la période estivale de juillet-août 2021, nous souhaitons mettre en place un prêt de livres en libre-service dans l'aubette de la cour de l'école, devant la salle des fêtes. Cela ne remplacera pas la bibliothèque mais pourra toujours apporter un petit plus à des lecteurs de passage et à des lecteurs de la commune. Chacun pourra emprunter, déposer des livres, faire un échange de recettes, d'idées.

Nul besoin de s'inscrire, de s'abonner, de respecter des horaires bien précis... les livres seront désormais en accès libre, dans l'espace public, gratuitement et 24 h sur 24. Si nous pouvons le mettre en place, nous vous souhaitons un bel été avec notre "BIBLIO LIBRE".

L'équipe de bibliothèque vous souhaite une meilleure année 2021.

Soyez prudent et prenez bien soin de vous !

Brigitte Guilly

Responsable bibliothèque de Brousse :

GRAZON Roseline

Bénévoles :

GUILLAUMON Chantal et GUILLY Brigitte. ●



Décisions du Conseil Municipal

Tous les comptes-rendus détaillés des réunions du conseil municipal sont consultables sur le site de la commune.

CM du 22/11/2019

- Validation des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de sa délégation - devis ORONA et Imprimerie CORNU – Montant total TTC 1722,39 € ;
- Annulation et remplacement de la délibération 2019-53 - Réfection des passerelles – demande de subvention – total HT subventionné à 70% : 676,89 € ;
- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
- Adhésion au service du Délégué à la Protection des Données de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez ;
- Ecole primaire de St Dier d’Auvergne – refus de verser une subvention pour un enfant scolarisé en dehors du RPI ;
- Programme voirie 2020 : choix de la maîtrise d’oeuvre ;
- Validation de la décision modificative n°3 au budget communal 2019.

CM du 13/12/2019

- Programme d’investissement 2020 – travaux voirie des communes – demande de subvention DETR et FIC ;
- Validation du tableau de programmation FIC 2020-2021 ;
- Suppression avec création simultanée du poste d’adjoint technique pour modification du temps de travail ;
- Désignation des membres de la Section Ailloux et Autres – année 2019 ;
- Validation de la demande de subvention régionale pour la relance du commerce ;
- Validation du devis pour la maintenance de la hotte de la cuisine du restaurant (888,00 € HT – entreprise HDA).

CM du 21/02/2020

- Validation des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de sa délégation : acceptation du don versé à la commune de l’association Amicale Brousoise pour un montant de 4 486,66 € ;
- Approbation du compte administratif et compte de gestion 2019
- Affectation du résultat d’exploitation 2019 au BP 2020 ;
- Remplacement des serrures antipanique de la salle des fêtes – devis Ets Malcus de 1136,00 € TTC ;
- Validation pour la mise en place du paiement des recettes par PAYFIP – titres payables sur internet ;
- Motion pour le soutien au Collège François Villon contre les moyens insuffisants alloués pour la rentrée 2020/2021 ;
- Avis favorable avec réserve portant sur le contrôle des matériaux et déchets inertes admis au projet de la Société Faye et Fils à Montboissier.

CM du 15/05/2020

- Dossier subvention régionale – relance dernier commerce – modification du montant des travaux HT qui s’élève à 27 236,77 € ;
- Réfection des passerelles : modification du montant des travaux HT qui s’élève à 1 416,89 €
- Validation du devis pour la restauration de deux registres anciens soit 1 090,62 € TTC ;
- Validation des subvention 2020 aux associations ;
- SOS Animaux : validation d’une aide financière complémentaire de 0,25 cents par habitant ;
- Vote des taux d’imposition 2020 ;
- Vote du budget communal 2020 ;
- Services périscolaires : approbation de la mise en place de la tarification solidaire ;
- Autorisation pour le transfert de biens de section dans le patrimoine communal dans le cadre des travaux d’installation de relais de téléphonie mobile ;

Décisions du Conseil Municipal (suite)

CM du 15/05/2020 (suite)

- Validation de l'inventaire des biens et de la cotisation annuelle dans le cadre de la maintenance entretien Eclairage public et illuminations festives pour un montant de 2 471,64 € ;
- Validation de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune d'Auzelles.

CM du 23/05/2020

- Election du Maire ;
- Détermination du nombre des adjoints ;
- Election des adjoints ;
- Fixation des indemnités du maire et des adjoints ;
- Désignation des délégués aux organismes extérieurs ;
- Mise en place et constitution des commissions communales ;
- Délégation du conseil municipal au maire ;
- Constitution de la commission d'appel d'offres ;
- Désignation des délégués au CCAS de Brousse.

CM du 17/07/2020

- Désignation des délégués au CCAS de Brousse – remplace la délibération du 23/05/2020 ;
- Désignation des représentants du SI du secteur du Collège de St Dier d'Auvergne ;
- Proposition des noms appelés à siéger à la Commission communale des Impôts Directs (CCID) ;
- Désignation d'un référent Ambroisie sur la Commune ;
- Validation des décisions modificatives n°1 du budget communal ;
- Validation du tarif pour la confection des repas de la cantine scolaire : 4,66 € TTC pour la rentrée scolaire 2020-2021 ;
- Délégation du conseil municipal au Maire – rajout de délégations complémentaires.

CM du 11/09/2020

- Validation des décisions modificatives n°2 du budget communal ;
- Refus d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables présentées par la Trésorerie de Cunlhat ;
- Commission de contrôle des listes électorales – désignation des membres ;
- Désignation d'un référent Forêt ;
- Désignation d'un référent Agricole ;
- Validation de l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites auprès du Centre de gestion du PDD ;
- Approbation du rapport n°7 – CLETC (transfert de charges) ;
- Désignation des membres de la section Ailloux et Autres – Année 2020 ;
- Soutien à la motion contre la fermeture de la trésorerie de Cunlhat ;
- Validation des décisions prises par le Maire – deux devis validés avec l'acquisition d'une meuleuse pour un montant de 506,29 € TTC auprès des Ets CAILLOT et de l'achat de 12 barrières de sécurité auprès de MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 820,80 € TTC. ●

Programme de voirie :

Comme chaque année, des travaux de voirie sont prévus pour le printemps sur les voies communales

- Voie n°17 de Montméat
- Voie n°17 de Montméat à Champ-martin
- Voie n°17 de Champ-martin
- Voie n°19 de Montboissier à Laire
- Voie n°19 d'Issard aux Pradeaux
- Voie n°30 du Perrier
- Voie n°28 de Fleury
- Voie n°10 de Lachamp
- Voie n°1 de Veyrial

Le tout pour un montant de 89 494 € HT

Le chantier sera confié à l'entreprise « COLAS Rhone Alpes Auvergne »

Décisions du Conseil Municipal (suite)

Les finances

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT – ANNÉE 2020

DÉPENSES - CHAPITRES	BP 2020
011 – Charges à caractère général	141 462,58 €
012 – Charges de Personnel	106 049,20 €
014 – Atténuations de produits	6 702,32 €
65 – Autres charges de gestion courante	47 920,00 €
66 – Charges financières	2 172,46 €
67 – Charges exceptionnelles	855,00 €
042 – Opérations d'ordre	2 263,97 €
023 – Virement à l'investissement	16 007,60 €

RECETTES - CHAPITRES	BP 2020
013 – Atténuations de charges	329,98 €
70 – Produits des services	8 840,00 €
73 – Impôts et taxes	99 000,00 €
74 – Dotations et participations	150 583,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	5 300,00 €
76 – Produits financiers	2,00 €
77 – Produits exceptionnels	6 708,13 €
002 – Résultat antérieur	50 000,00 €

Le total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à 323 433,13 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET 2020

Les principaux investissements de l'année 2020 sont les suivants :

- Remboursement de l'emprunt : 18 453,00 €
- Travaux relance commerce et voirie communale : 145 600,00 €
- Acquisition divers matériels : 4 280,00 €
- Restauration de registres anciens : 1 090,62 €

Les principales recettes d'investissements de l'année 2020 sont les suivantes :

- Subventions sur travaux d'investissement (Conseil départemental, DETR, subvention exceptionnelle et régionale) : 67 252,00 €
- FCTVA (remboursement de TVA) : 25 210,00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 59 634,62 €
- Report d'excédent d'investissement : 5 075,75 €

Le total des dépenses et recettes d'investissement s'élève à 176 193,93 € ●

Cimetière : Information des usagers

À propos des concessions funéraires abandonnées au cimetière : une procédure de reprise est lancée.

Le cimetière du bourg arrive maintenant au terme de ses capacités d'accueil. D'ailleurs, la vente des concessions à perpétuité, autrefois pratiquée, n'existe plus aujourd'hui, par manque de place, notamment.

Aussi, la Mairie va devoir lancer cette année, une procédure, très précisément et strictement encadrée, de reprise des concessions en état d'abandon, telle que l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales lorsque cela est nécessaire, aux articles L 2223-17 et -18 ; et R 2223-12 à 23 .

Deux conditions sont préalablement exigées : la

En parallèle la procédure prévoit que le maire doit informer les successeurs (s'ils sont connus) pour remédier à l'abandon. A défaut, le maire informe le public en mairie et au cimetière (affichage, pancartes, panneaux...), une liste des concessions abandonnées est alors consignée en mairie.

C'est au terme de trois années écoulées depuis la 1ère étape qu'intervient un second procès-verbal de constat d'abandon, dressé par le maire, précisant les mesures envisagées. Finalement le conseil municipal est saisi afin de se prononcer sur la reprise ou non de chacune des concessions qui font l'objet d'une procédure.

La reprise, le cas échéant, sera actée par arrêté motivé du maire, dont il sera également fait publicité. La mairie pourra alors procéder au retrait des objets funéraires restés sur la tombe et le terrain pourra être proposé à nouveau à la vente.

Pour cela, trois conditions doivent être réunies : le maire doit faire exhumer et réunir les restes dans un cercueil ; affecter par arrêté un espace à l'aménagement d'un ossuaire perpétuel dans l'un des cimetières de la commune pour y déposer les restes et enfin, consigner l'identité des défunts concernés dans un registre à disposition du public en mairie.



concession doit dater de plus de 30 ans et la dernière inhumation dans celle-ci doit dater de plus de 10 ans. Vérifications effectuées, la première étape de l'opération consiste en la constatation d'abandon de chacune des concessions, donnant lieu à la rédaction par le Maire de procès-verbaux détaillés. La jurisprudence a éclairci la notion d'abandon, caractérisée par des manifestations extérieures nuisant à la décence et au bon ordre du cimetière (délabrement du bâti, envahissement par des herbes, ronces, arbustes sauvages par exemple).

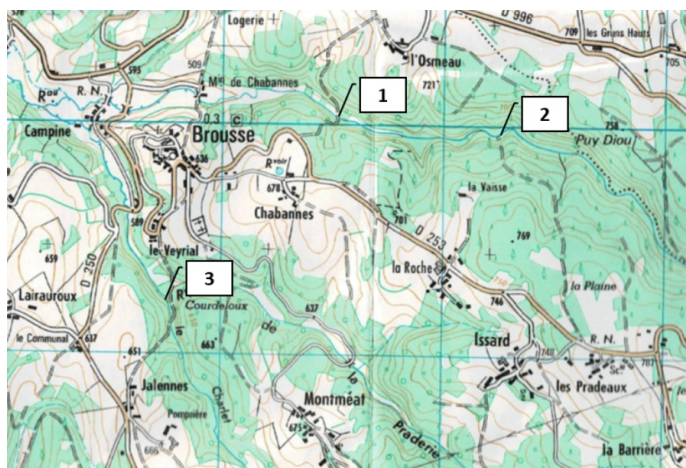
À noter :

La mairie procède également au travail fastidieux, mais nécessaire, de la saisie informatique du plan du cimetière, avec une remise à jour des modifications au fur et à mesure, pour faciliter la gestion des lieux. ●

Les travaux engagés dans l'année 2020

Deux passerelles de randonnée renouvelées.

Des passerelles piétonnes étaient en piteux état, totalement impraticables. Durant cette année 2020, deux passerelles ont été renouvelées (n°1 & 2 sur la carte). Les travaux ont été réalisés par Jérôme, et certains membres de l'équipe municipale, avec du bois de la scierie Auzance. Nous attachons une importance particulière au fait que nos sentiers pédestres soient entretenus et agréables à pratiquer, et la passerelle entre Veyrial et Jalennes (n°3 sur la carte) sera renouvelée courant 2021. ●



Travaux d'enrobé

Comme chaque année, une équipe de 9 volontaires a passé une journée entière à reprendre une partie des chemins goudronnés de la commune (reprise de nids-de-poules et d'accotements, avec de l'enrobé à froid).

Le samedi 10 octobre 2020, ce sont 7 tonnes d'enrobé qui ont été mises en place dans les secteurs suivants : site des poubelles en bas du bourg, Fougères, Montaigut, Usclade, Le Champel, L'Osmeau, Ailloux, Champmartin, site des poubelles de Fauchal, Fauchal, Maisonneuves, Chelles et le chemin entre Lairauroux et Laschamp.

Ces travaux d'entretien annuels sont essentiels pour que chacun d'entre nous puisse circuler en sécurité. Cette année, ils auraient dû être plus importants, mais nous avons été obligés de diminuer le budget d'achat d'enrobé (7 tonnes au lieu de 10 tonnes achetées habituellement), car des chemins entre Montméat et Champmartin et entre Logerie et L'osmeau avaient été dégradés (fossés et traverses d'écoulement des eaux de pluie rebouchés volontairement). Le coût de la remise en état a donc été dégrèvé du budget. ●

Les travaux engagés dans l'année 2020 (suite)

Projet Orange

La mise en œuvre d'un dispositif de couverture ciblée (réseau mobile 4G) va permettre d'améliorer la réception en téléphonie mobile sur les zones du territoire où elle est absente ou de mauvaise qualité. Elle repose sur les travaux associant l'Etat (une priorité de l'action du gouvernement), le Département, la Région et l'Association des Maires du Puy-de-Dôme et des Maires Ruraux. Ainsi l'ensemble du réseau mobile déployé sur le territoire sera équipé en 4G, offrant une réelle amélioration pour les usagers en matière d'accès à l'internet mobile et téléphonie mobile. Dans le cadre d'un tel projet d'intérêt général, et suite aux choix des lieux d'implantations des futures antennes relais fait par les services techniques AXIANS MOBILE CENTRE EST et ORANGE, le conseil municipal a rédigé auprès de la Préfecture une demande de transfert de biens de section en biens communaux, actée début octobre 2020, pour les deux parcelles recevant une antenne. La première au lieu-dit des Pradeaux et la seconde au lieu-dit des Bongats. Les permis de construire ont été déposés, nous espérons un démarrage rapide des travaux. Les équipements qui seront installés début 2021 émettront sur les réseaux des quatre opérateurs du marché : Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile. Bonne réception à tous ! ●



LES LILAS : où en est-on ?

Notre bar restaurant « les lilas » est fermé depuis plus de 9 ans maintenant. Grâce à l'« Amicale Brousoise » qui s'est investie pour le faire revivre quelques heures par mois, nous avons pu garder notre licence IV définitivement sauvée. En 2019 l'Amicale Brousoise cesse son activité. Encore un grand merci à Michel et Odile PERRONNET et à Karine AMBLARD qui pendant 5 ans, ont donné de leur temps, de leur énergie et de leur bonne humeur pour offrir aux Brousois un lieu convivial et d'échange. L'opportunité d'une subvention régionale pour la relance du dernier commerce, ainsi que le don de l'Amicale Brousoise de 4 486,66€ à la municipalité, et, surtout la volonté de voir renaître notre bar-restaurant, mais aussi d'offrir aux enfants de notre école une restauration collective de proximité, ont été un tremplin vers une nouvelle réflexion sur le « devenir » de notre établissement.

Par l'intermédiaire de la Chambre du Commerce et de l'Industrie et par le site SOS VILLAGES TF1, nous avons lancé un appel à candidature pour la reprise de notre commerce. En tout, 18 candidats ont postulé. Seulement 3 ont retenu notre attention. Après plusieurs entretiens, visites de l'établissement, discussions autour de notre projet, nous avons définitivement retenu une candidature. Suite au confinement du mois de mars et au report dans l'installation du nouveau conseil municipal, notre projet a été retardé. Dès le mois de juin, nous avons retrouvé notre postulant toujours partant et motivé pour poursuivre l'aventure, avec notamment la prise en charge de la cantine scolaire. Malheureusement, les restrictions, le couvre-feu puis le nouveau confinement ont eu raison de la motivation de notre candidat. Face aux incertitudes sanitaires, il a souhaité se retirer du projet. .../...

Les travaux engagés dans l'année 2020 (suite)

.../... Nous reprenons donc nos recherches, conscients des difficultés actuelles mais confiants. Dans le projet, la cuisine sera refaite et équipée de matériel neuf. Les portes fenêtres de la salle de restaurant seront également changées. Nous souhaitons ainsi créer un cadre de travail optimal répondant aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur, qui permettra à l'activité d'évoluer dans les meilleures conditions. ●

Plan de financement

Pour un total de 27 236,77 € HT

Étude cuisine (plan et notice) : 500,00 €

Électricité : 3 945,00 €

Plomberie : 1 280,00 €

Peinture : 240,77 €

Acquisition de matériels : 17 679,00 €

Menuiseries : 3 592,00 €

50 % de subvention régionale : 13 618,38 €

30 % de subvention DETR : 8 171,03 € (notifiée)

20 % de participation communale : 5 447,36 €



Projet de travaux sur l'église de Brousse

En 2015, les toits de nos églises ont été entièrement restaurés. Par la suite, les portes de l'église Saint Martin du bourg ont été refaites (depuis plusieurs années plus personne n'entrait par la porte principale située côté Ouest qui, dangereuse, avait été condamnée). En toute logique, nous souhaitons aujourd'hui restaurer l'intérieur. Nous avons donc pour projet, dans cette première partie de mandat de refaire une partie des crépis et peintures de notre église (qui par endroits s'effritent), de revoir entièrement l'électricité qui date du début du XXème siècle, et d'installer un système de chauffage. Nous ne sommes qu'au stade de l'étude confiée à l'Agence d'Architecte Duploux-Jalicon. Nous mobiliserons, bien évidemment, toutes les aides et subventions possibles. ●

N'en jetez plus !

Nous croisons tous, régulièrement, les camions poubelles orange sur nos petites routes de campagne. Nous remplissons les bacs à ordures, et elles disparaissent ... par magie ?

On en serait presque venu à oublier que le traitement des ordures ménagères est une problématique dont chacun doit se saisir de manière radicale. En effet, comme pour l'eau, le coût de ce service public ne peut que croître. C'est un fait ! En revanche, nous pouvons nous mobiliser pour que cette augmentation reste modérée.

Quelques chiffres pour replacer le contexte :

Le traitement des ordures ménagères est, par essence, une activité polluante. En effet, la partie ne pouvant être valorisée, est incinérée au pôle Vernéa de Clermont-Ferrand. C'est ainsi la destination de l'intégralité du contenu des bacs verts. Or, comme toute activité polluante, elle fait l'objet d'une taxe à la tonne qui augmentera de 270 % d'ici à 2025. Actuellement, le coût de gestion du contenu de ces bacs verts est déjà de 398 € par tonne, dont la moitié pour la collecte, le reste pour l'incinération. Dans nos campagnes, un camion parcourt 30 km pour collecter une tonne d'ordures. C'est énorme et très coûteux ! Alors quelle est notre marge de manœuvre ? Dans les 6000 tonnes d'ordures ménagères collectées dans les bacs verts chaque année, on trouve encore :

- 200 tonnes de verre dont la collecte et le traitement sont pourtant 20 fois moins coûteux pour la collectivité, et donc pour nous tous !

- 1500 tonnes d'emballages (papier/cartons, briques, boîtes de conserves) qui devraient rejoindre un bac jaune. Leur coût de collecte et traitement serait ainsi inférieur de 38 %, notamment grâce à la revente des bouteilles plastiques.

- 200 tonnes qui devraient aller en déchetterie,

- 2100 tonnes de déchets de repas, par nature fermentescibles.

Voici un vrai paradoxe. Ces déchets organiques, sont composé d'eau à 80 %. Or, après collecte, ces déchets contenus dans les bacs verts partent à Clermont pour se faire incinérer. Incinérer de l'eau ? La Communauté de Communes poursuit donc l'opération "Adopter un composteur" afin que ces déchets fermentescibles finissent chez vous, en compost dans votre jardin, au lieu d'être envoyés à l'incinération, que chacun paie. Chacun doit prendre conscience que sans effort de tous, nous devons payer une taxe d'ordures chaque année plus élevée. Avec quelques gestes simples (tri des emballages, compostage, etc.), on pourra maîtriser l'augmentation des coûts.

Pour tous renseignements : Service Déchets

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

04 73 82 76 91 - dechets@ambertlivradoisforez.fr

Erreurs de tri ou incivilités ? !

Des pots de peinture, des encombrants ou des pièces de voiture sont régulièrement déposés dans les containers de tri de la Commune ou même dans les ordures ménagères. Ces déchets indésirables ne sont pas ramassés par le SIVOM. Ils sont laissés sur place et pris en charge par l'employé communal qui les transporte par pleines remorques à la déchetterie de Cunlhat. Encore des incivilités à la charge de la communauté !

Emballages déposés sur une parcelle sectionale à l'entrée de Montboissier



D'autre part, des problèmes de décharges sauvages sont à déplorer. Des matelas, des emballages plastiques, papiers ou des déchets de démolition sont régulièrement déposés dans la nature et la polluent. ●

Notre objectif à TOUS : Moins de déchets – Plus de tri = facture maîtrisée
Sachez que parfois, les déchets jetés dans la nature retournent à leur propriétaire indélicat !

En bref



Carrière de Montboissier

Reprise d'activité à la carrière de Montboissier

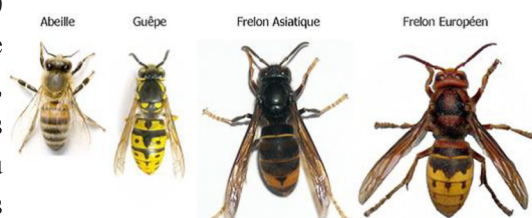
Faute d'avoir pu s'étendre en rachetant les parcelles alentours, l'exploitant de la carrière de Montboissier a dû cesser son activité en 2016. En début d'année, la Société FAYE et Fils, sous le coup d'une obligation de remettre les lieux en état, a formulé une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter pour une installation de stockage de déchets inertes (provenant pour la plupart de chantiers de démolition et de travaux publics) et une installation de valorisation de déchets inertes. Après traitement, les déchets non recyclables seront enfouis sur le site. Les déchets recyclables seront stockés sur place en attendant de repartir dans le circuit (station de transit et de négoce). Après une enquête publique, la société FAYE et fils a obtenu l'autorisation d'exploiter pour 25 ans, malgré les contestations de riverains inquiets pour leur cadre de vie et craignant de nouvelles nuisances. Le conseil municipal a émis une réserve concernant le contrôle des déchets stockés et enfouis, laissé à la seule appréciation de l'exploitant. C'est pourquoi, Monsieur le Maire exercera son pouvoir de police en organisant des contrôles inopinés et réguliers. À ce jour aucune activité significative n'a été remarquée. ●

Comment reconnaître les frelons asiatiques ?

Il a été constaté par les apiculteurs amateurs et professionnels de la commune, l'arrivée à Brousse du frelon asiatique, espèce dangereuse pour l'homme et extrêmement dévastatrice pour les colonies d'abeilles. Chacun doit rester prudent à proximité d'un nid lorsqu'il est découvert car ces frelons peuvent être agressifs. Il est conseillé de prévenir la mairie de la localisation précise du nid quand elle est connue. Pour information, ce dernier a une forme spécifique de boule, contrairement au frelon européen, et il peut mesurer jusqu'à 1,20 m de hauteur. Il est souvent construit perché dans un arbre, à plus de 10 mètres, et se situe en pleine lumière. Les apiculteurs vont devoir faire face à la présence et à la progression rapide de cet insecte nuisible, ainsi qu'aux ravages causés dans les ruches. Il existe divers modèles de pièges très efficaces, dans le commerce ou sur internet, peu onéreux et simples à installer en extérieur, pour éliminer les insectes qui sont remarqués individuellement ou pour piéger les reines avant qu'elles ne bâtissent un autre nid. ●



Nid de frelons asiatiques



Les sectionaux

Les sectionaux (parfois appelés à tort « communaux ») sont apparus au 12ème siècle. Il s'agissait de parcelles données par les seigneurs à leurs paysans pour qu'ils s'installent durablement sur le territoire et fournissent de la main-d'œuvre et des soldats à bas prix. Sur la commune de Brousse, nos villages en sont riches. La commune paye les impôts et gère ces terrains mais ils n'entrent pas dans son patrimoine. Ce sont des « biens de section ». Ils appartiennent au village. Ils doivent être utilisés et entretenus par les habitants, en bonne entente et dans le respect du voisinage et de l'environnement. **La municipalité, ne recevant pas de dotations, n'intervient pas pour l'entretien de ces terrains, ni des chemins qui les traversent.** ●

Les Genêts d'Or

Après une longue pause depuis février à cause de la COVID, les adhérents du club se sont retrouvés pour un repas à St Babel en septembre et un autre en octobre à Condat-les-Montboissier, suivi d'une bonne belotte et jeux divers dans notre salle. Nous espérons avoir encore le droit de nous réunir les prochains troisièmes jeudis de chaque mois et pouvoir accueillir de nouveaux adhérents. Nous avons une chaleureuse pensée pour nos

trois amis du club qui nous ont quittés cette année : Germaine POUMARAT doyenne de la commune, Lucette FAYE ainsi que Lucien DUVERT disparu subitement ce 11 novembre.

Les membres du Club « Les Genêts d'or » se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et meilleure année 2021.

La présidente, Odette CHANAL. ●

Association Jumelage Brousse Ville-Le-Marclet

En raison de la COVID 19, toutes nos manifestations (concours de belotte, accueil de nos amis Villiers à l'Ascension, repas campagnard) ont été annulées. En accord avec la présidente de l'association de Ville-le-Marclet et son bureau, le voyage en Auvergne a été reporté à l'Ascension 2021, du 13 au 16 mai. Nous avons une pensée toute particulière pour nos amis disparus en 2020 : Michel CAUMARTIN Adhérent dès la création du jumelage en 1992 et ancien maire- adjoint ; Hervé MANIER, ancien chauffeur du car qui assurait

les voyages de Ville-le Marclet à Brousse ; Jacky DROUARD, mari de la présidente de Ville-le-Marclet et employé communal. Et de même pour 2 de nos adhérents Brousois, Germaine POUMARAT et Lucien DUVERT.

Les membres du bureau et moi-même, vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2021.

Le président, Bernard VAISSE. ●

Sapeurs-pompiers

Le Centre de Première Intervention de Saint Jean des Ollières recrute des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Nous sommes une équipe de 13 Sapeurs-Pompiers Volontaires et intervenons sur les secteurs des communes de Saint-Jean des Ollières, Fayet le Château et Brousse. La présence d'une caserne en milieu rural est primordiale pour le bien de tous. En cette période inédite de crise sanitaire, avoir une équipe de Sapeurs-Pompiers Volontaires sur notre secteur est très important et notre solidarité en a été renforcée.

Envie d'action, envie de vous sentir utile, envie de découvrir le monde des Sapeurs-Pompiers ? Vous avez entre 16 ans et 60 ans, vous avez envie de donner de votre temps pour aider d'autres personnes, pour vivre une expérience hors du commun et riche en émotions ? Rejoignez-nous ! Contactez le Lieutenant Didier CHAMPEIX, Chef de Centre au 06 71 44 68 23 et son adjoint le Sergent-Chef Claire ITIER au 06 76 39 61 61. Ils seront heureux de vous accueillir et répondre à toutes vos questions. Venez-vous informer, visiter la caserne, découvrir les véhicules de secours et échanger avec nous. Nous avons besoin de vous , alors n'hésitez plus !

Comment va s'effectuer la tournée des calendriers des Sapeurs-Pompiers dans cette période ?

La tournée des calendriers est un lien indispensable avec la population et nous savons que vous nous attendez. C'est également l'occasion d'échanger avec vous, de nous présenter et de vous parler de l'engagement citoyen des Sapeurs-Pompiers Volontaires pouvant parfois créer des vocations. Pas de crainte, nos calendriers ont été édités et nous les avons reçus. Cependant actuellement nous ne sommes pas autorisés à effectuer nos tournées de fin d'année. Notre priorité est de maintenir la distribution des calendriers dès que nous serons en période de déconfinement, et vous pourrez aisément comprendre que cette période pourra s'étendre sur le début de l'année 2021. Toutefois, si cela n'était pas possible, nous pourrions opter pour une autre solution, telle que la récupération des calendriers à la caserne par les habitants (communication de créneaux horaires ultérieurement le cas échéant).

Prenez soin de vous et des vôtres.

À très bientôt !

L'équipe de Sapeurs-Pompiers de St Jean des Ollières. ●

Brousse et son Histoire

Depuis sa création en juillet 2017, l'association "Brousse et son Histoire" a œuvré pour la mise en valeur de notre histoire communale et son petit patrimoine. Après des années d'activités soutenues, d'expositions, de restaurations et de chantiers découvertes, l'année 2020 a vu notre élan ralenti par une crise aussi brutale, universelle qu'inattendue. Hors période de confinement, avec prudence et respect des consignes sanitaires, nous reprenons nos projets communs, toujours dans la convivialité.

Résurrection du corbillard



En 1907, la commune de Brousse achetait un corbillard dont l'activité dura plus d'un demi-siècle. Ce vétérinaire de la traction animale aurait pu finir à la déchetterie ou en cendre comme tant de ses semblables. Dans notre localité, il a trouvé refuge, malgré sa désuétude, dans différents locaux municipaux et privés. Ainsi est-il parvenu jusqu'à nous dans un état de conservation satisfaisant pour connaître la célébrité et une seconde jeunesse.

Après avoir été à l'honneur dans un article de la Montagne en octobre 2019, il a été nettoyé, traité et bichonné par les membres de l'Association. Après ce toilettage et avec la participation des Petits Chevaux d'Auzelles, cet attelage était fin prêt pour retrouver sa force motrice grâce à Hermine jument de race Cheval d'Auvergne. Cette sortie dans le bourg a été organisée pour une séance photo en vue de l'illustration du chapitre consacré à la commune de Brousse, dans le guide "100 lieux pour les curieux" du Puy-de-Dôme, à paraître en 2021 aux éditions Christine Bonneton. Ce corbillard, par sa beauté pittoresque et son originalité, mérite de ne pas rester dans l'ombre.

L'association "Brousse et son Histoire" est à la recherche d'une solution afin de l'exposer de façon permanente.

Hommage à la mémoire d'une figure locale: l'abbé Bonhomme.

De son arrivée en 1954 à son décès en 1997, l'abbé Bonhomme a laissé une grande marque dans l'Histoire de la commune de Brousse. Bien plus que sa fonction religieuse, la mémoire collective retient le féru de sciences et de technologies, l'organisateur de sorties découvertes et nature pour les jeunes de la commune et des voyages organisés. De plus, passionné par la photographie et la filmographie, il a laissé de nombreux témoignages sur la vie locale.

À l'occasion de la fête patronale 2021 et du centenaire de sa naissance, l'association "Brousse et son Histoire" va projeter ses photos et ses films et faire un exposé sur sa biographie. Dans cette optique, une visite estivale sur Avèze, lieu natal de l'abbé Bonhomme, nous a permis de rencontrer Monsieur Gilles Bonhomme neveu du curé et actuel maire de la localité. L'accueil a été des plus chaleureux et nous sommes partis sur les traces du jeune Marcel Bonhomme : son cadre de vie, sa parentèle. Si vous avez connu l'abbé Bonhomme, que vous avez des souvenirs, des anecdotes et des photos à partager, l'association "Brousse et son Histoire" sera heureuse d'intégrer vos témoignages dans son travail de recherche. Après numérisation, tous les documents seront rendus à leurs propriétaires.

Contact avec "Brousse et son Histoire":

Par téléphone : Dominique Guilly au 04 73 72 24 76

Par mail : broussetsonhistoire@orange.fr

Le bureau et les membres de l'association vous souhaitent une bonne et heureuse année 2021. ●

Ambert → Vivre sa ville

Brousse ■ L'association Brousse et son histoire va restaurer la calèche séculaire qui transportait les morts

Quand le corbillard municipal ressuscite

Le premier corbillard occupe par la commune au début du 21^e siècle va retrouver une seconde jeunesse grâce aux membres de Brousse et son histoire.

Vincent Equibart
ambert@brousse.com

Il a vu passer des générations de générations de Broussais, qu'il a transportés jusqu'à leur dernière demeure pendant plus d'un demi-siècle. Avant de prendre sa retraite, en 1984. Depuis, il erre de granges en hangars, déneuvré car dépassé par le cours de l'histoire. Mais le garage originel dans lequel il repose aujourd'hui ne sera pas son tombeau : c'est ce qui ont décidé les membres de l'association Brousse et son histoire, résolus à sortir l'ancien corbillard municipal de l'oubli.

En service de 1907 à 1961.
Au siècle dernier, le transport des morts - depuis leur domicile jusqu'au cimetière, avec un passage par l'église pour les croyants - était en effet assuré par une calèche appartenant à la mairie du village. Martin, riche à huit ans, aujourd'hui, se souvient du passage de ce corbillard tiré par des chevaux qui « remontaient la rue avec le corbillard. Tout le village se déplaçait. C'était un moment si

Des souvenirs qui remontent à la surface
Sortir l'ancien corbillard municipal de l'oubli, c'est aussi remonter à la surface une Brousse d'antan. À l'image de celle, plutôt cocasse, racontée par Marilyn Schaller, Eugène Pouchot, forrier-général de son art, à un temps conchale la chorrette. Mais « un jour, en remontant sur Brousse depuis le village d'Auzelles, ils ont perdu "le client" en route à Uze

« Les riches fournissaient les chevaux et le cocher. Les pauvres, eux, amenaient leurs bœufs. »

Bien qu'à l'arrêt depuis cinquante-huit ans, le premier corbillard municipal de Brousse est étonnamment bien conservé. Des travaux de restauration sont cependant nécessaires pour assurer la conservation de ce patrimoine local et lui redonner une seconde jeunesse. Nettoyage, traitement du bois vernissé, remplacement des éléments manquants... Les membres de l'association vont réaliser ces travaux avec des fonds publics. « C'est un défi en état au cours de se procurer des conducteurs. Il n'en est malheureusement pas de même pour les pauvres », dit-il à l'association une

Patrimoine Une partie de la trentaine de membres de l'association devant le corbillard municipal datant de 1907.

l'opportunité de financer son entretien et sa conduite avec des fonds publics. » C'est un défi en état au cours de se procurer des conducteurs. Il n'en est malheureusement pas de même pour les pauvres », dit-il à l'association une

Dans le contexte sanitaire actuel, nous ne sommes pas en mesure de vous diffuser le calendrier des manifestations 2021. Pour savoir quelles seront celles qui auront lieu en fonction de l'évolution de la situation, consultez le site : www.brousse63.fr
Pour y accéder directement, flashez le code >



BULLETIN MUNICIPAL DE BROUSSE # DÉCEMBRE 2020

Directeur de la publication : Sébastien DUGNAS, Maire

Un grand merci à tous ceux qui ont participé d'une façon ou d'une autre à l'élaboration de ce bulletin communal avec des textes, des photos, des idées, du savoir-faire.

Marie-France CAVATZ, Marilyn ECHALIER, Roseline GRAZON, Chantal GUILLAUMON, Brigitte GUILLY, Sandrine RODRIGUEZ, Jean-François COPIN, Alexis FONTENETTE, Bernard VAISSE, Gilles FOUGERE, Annie CHAUTARD. Remerciements aux présidents d'associations pour leurs contributions.

Impression : CORNU et Fils, Issoire